

La région Île-de-France concentre de fortes pressions d'origine anthropique (agricoles, urbaines, industrielles). Ces pressions sont à l'origine d'émissions très diverses de polluants dans les milieux aquatiques et de la perturbation hydromorphologique des cours d'eau. Elles sont responsables du déclassement d'un grand nombre de masses d'eau.

Évaluation du bon état = bon état écologique + bon état chimique

L'évaluation de l'état des masses d'eau s'inscrit dans un exercice plus large d'état des lieux dans le cadre du SDAGE. Il comprend plusieurs volets :

- l'évaluation de l'état des cours d'eau, des plans d'eau et des masses d'eau souterraines ;
- l'identification et analyse des pressions ;
- l'évaluation des risques de non atteinte des objectifs environnementaux.

Réalisé régulièrement, il permet de suivre l'évolution de l'état des masses d'eau. Un nouvel état des lieux pour le bassin a été adopté fin 2019.

État des masses d'eau en Île-de-France

18%
en bon état écologique

34%
en bon état chimique

(état des lieux mis à jour en 2015)



L'état écologique est évalué sur la base de :

4 indicateurs biologiques :

- poisson (IPR)
- invertébrés (IBGN / I2M2)
- macrophytes (IBMR)
- diatomées (IBD)

► Des paramètres physico-chimiques (oxygénation du milieu, azote, phosphore, pH...) qui sous-tendent la biologie

20 polluants spécifiques synthétiques et non synthétiques

► L'hydromorphologie du cours d'eau

L'évaluation de l'état chimique

53 substances à évaluer par rapport à des «normes de qualité environnementales»

Contexte réglementaire

En France, deux arrêtés ministériels définissent les règles de suivi et d'évaluation de l'état des masses d'eau :

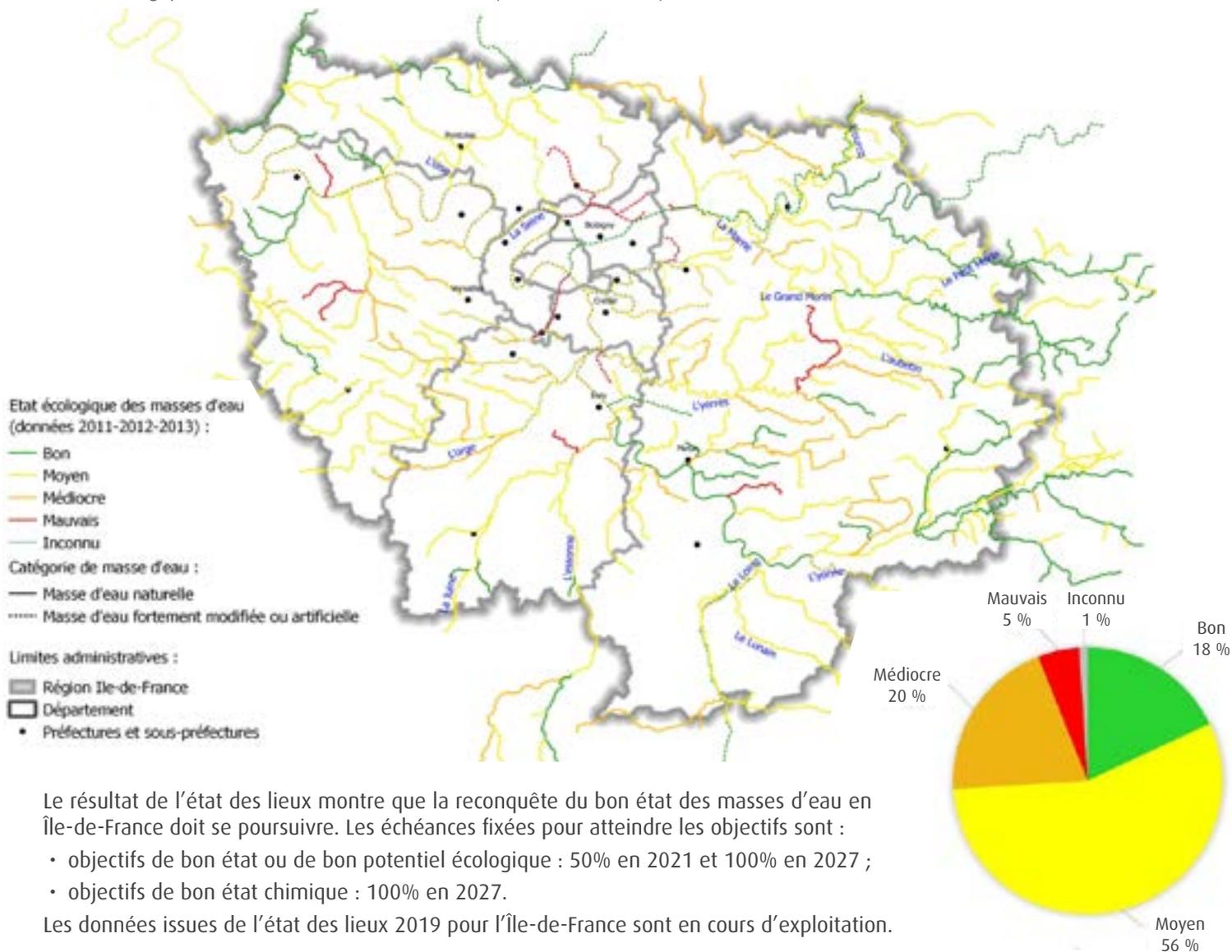
- l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement ;
- l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

Ces arrêtés ont connu des modifications successives. La dernière modification de l'arrêté évaluation date du 27 juillet 2018.

Un arrêté du préfet coordonnateur de bassin définit la surveillance des masses d'eau :

Le programme de surveillance de l'état des eaux pour le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été adopté le 21 janvier 2016.

État écologique des masses d'eau en Île-de-France (état des lieux 2015)



La surveillance des masses d'eau en Île-de-France

223
cours d'eau

L'évaluation de l'état des eaux se fait à l'échelle de petits bassins versants dits «masses d'eau» qui correspondent à un regroupement de milieux aquatiques homogènes selon plusieurs critères (relief, géologie, climat, taille). Elle est centrée sur l'état biologique qui nécessite une expertise spécifique. Ce domaine d'expertise requiert l'utilisation, voire le développement, de méthodes et d'indicateurs permettant d'analyser de manière fiable et routinière l'état biologique des eaux. Au-delà des obligations liées à la directive cadre sur l'eau, l'assurance de la fiabilité de l'évaluation et une bonne connaissance des milieux aquatiques sont nécessaires pour définir, orienter et conduire les politiques de l'eau au niveau local.

142
stations

L'arrêté de surveillance du bassin Seine-Normandie définit le programme de suivi des masses d'eau à l'échelle du bassin. Il est composé en particulier :

- d'un réseau de surveillance (RCS) destiné à donner l'image de l'état général des eaux sur le long terme, notamment à l'échelle européenne ;
- d'un réseau de contrôle opérationnel (RCO) destiné à suivre les masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs de bon état.

L'expertise régionale sur l'eau et les milieux aquatiques

Le laboratoire régional d'hydrobiologie

Le ministère en charge de l'environnement a réaffirmé par une circulaire du 31 décembre 2012 l'importance de garder cette compétence technique et territoriale au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Cela implique de :

Garantir la pertinence des données biologiques produites pour la mise en œuvre de la DCE et participer à leur interprétation pour le diagnostic de l'état écologique des masses d'eau ;

Interpréter et valoriser ces données et appuyer l'action territoriale en déclinaison des politiques de l'eau y compris les programmes de mesures et d'action. Cela consiste plus précisément à :

- **produire une partie des données** d'état biologique afin de conserver les compétences d'expertise nécessaires. En moyenne **36** stations sont analysées par an en invertébrés, **60** en diatomées et **11** en macrophytes ;
- **assurer la qualité et la pertinence des données** produites dans leur ensemble et des réseaux de suivi de la qualité des eaux : contrôle des prélèvements et analyses des prestataires de l'agence de l'eau, sur diatomées et invertébrés : en moyenne **121** stations contrôlées par an ;
- **contribuer à la mise au point des méthodes et outils en hydrobiologie** : développement du nouvel indicateur I2M2 pour les invertébrés, contribution aux travaux sur les incertitudes en hydrobiologie (diatomées, macrophytes) menés par l'IRSTEA, etc. Exemples : fourniture de données pour le développement de nouveaux indices biologiques ; participation à l'évaluation des incertitudes attachées aux méthodes.

Les missions du laboratoire d'hydrobiologie couvrent donc l'intégralité de la chaîne de production et de valorisation des données sur l'eau, aux côtés des experts du secteur privé et de l'agence de l'eau.

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DRIEE est accrédité COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour le prélèvement et la détermination des indices biologiques diatomées (IBD) et invertébrés (IBG-DCE, I2M2), et a été accrédité en 2017 pour l'indice biologique macrophytes en rivière (IBMR). Le laboratoire intervient sur une partie du réseau d'Île-de-France et également de l'Aube.

L'expertise

Les compétences et connaissances acquises sur le fonctionnement des cours d'eau franciliens grâce à la production et à la valorisation des données de qualité des eaux, permettent à la DRIEE d'apporter une contribution experte à la politique de l'eau : connaissance du territoire, de la qualité des milieux, des pressions et de leur impact sur les milieux.

Cette expertise est par exemple mobilisée pour :

- la participation à des études relatives à la qualité de l'eau ;
- la participation à des groupes de travail nationaux ;
- l'appui à l'AESN pour l'état des lieux et la détermination des objectifs de bon état ;
- l'appui aux acteurs locaux pour l'interprétation des données de qualité des eaux.



La valorisation des données

Conformément à la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, le service régional eau et milieux aquatiques met à disposition de nombreuses données de qualité des cours d'eau sur le site internet de la DRIEE (www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « eaux et milieux aquatiques » / « Données qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques en Île-de-France ») : présentation des stations, mesures et analyses mises en valeur par station, liste faunistique, etc.

En complément, le SREMA réalise un certain nombre d'études relatives à la qualité des cours d'eau, s'appuyant sur des analyses thématiques approfondies et des synthèses, à destination des services de l'État (DDT, DRIAAC), des établissements publics (agence de l'eau Seine-Normandie, ARS), des collectivités locales (conseil régional, conseil départemental), des syndicats de rivière, etc. Ces publications sont accessibles sur le site internet de la DRIEE (www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « eaux et milieux aquatiques » / « Consulter les données techniques sur l'eau » / « Publications »). Les dernières publiées sont :

Qualité des cours d'eau en Île-de-France : évolution des critères d'évaluation pour le deuxième cycle de la DCE (juillet 2017).

InfoPhyto n°10 : état de la contamination des eaux superficielles par les pesticides en région Île-de-France (octobre 2018).

Panorama des données de qualité des eaux et des milieux aquatiques en Île-de-France (juin 2015).

